

Quand le sport travaille la ville

« Stadisation » et luttes pour l'espace dans le quartier du Parc des Princes

Clément Rivière

« Ce jour-là, vous ne pourrez jamais l'oublier. Ce jour-là, rien n'était impossible. Ce jour-là, les Champs-Élysées étaient un quartier populaire. (...) Ce jour-là, c'était le 12 juillet 1998 ». Publié en couverture d'un hebdomadaire sportif à grand tirage à l'occasion du dixième anniversaire de la victoire de l'équipe de France en finale de la coupe du monde de football 1998¹, ce slogan publicitaire, en faisant allusion à l'envahissement festif de la « plus belle avenue du monde » par des centaines de milliers de personnes, souligne l'influence que peuvent exercer les événements sportifs sur la distribution des populations dans l'espace métropolitain. Alors que l'on connaît le pouvoir structurant des entreprises sur les espaces et les sociétés urbaines (Grafmeyer, 1994) et que le sport s'est progressivement inscrit dans une logique d'expansion économique globale (Ohl, 2006), ne faut-il voir qu'un cas extraordinaire dans l'exemple que cette publicité nous propose, comme celle-ci le laisse implicitement entendre ?

Effectuée dans le cadre d'une recherche sur les modalités de co-présence périodique des supporters du Paris-Saint-Germain (PSG) et des riverains du stade du Parc des Princes², l'étude des transformations de long-terme du quartier dans lequel celui-ci se situe, nous conduit au contraire à proposer le concept de « stadisation » pour décrire le processus de structuration croissante de la vie et des espaces d'un quartier originellement résidentiel par les institutions sportives qui s'y sont progressivement installées. Inspirée par les similarités, mais aussi les contrastes,

observés entre les transformations connues par ce contexte urbain et celles décrites par Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot (Pinçon, Pinçon-Charlot, 1992) au sujet de la « boulevardisation » de certains beaux quartiers parisiens – c'est-à-dire de leur transformation progressive par l'implantation d'entreprises commerciales – cette proposition veut montrer comment le développement économique du sport professionnel constitue lui aussi l'une des « forces économiques qui travaillent la ville », s'inscrivant dans des logiques qui lui sont propres.

S'appuyant principalement sur une campagne d'entretiens approfondis avec des riverains du stade (n=15) et des supporters du PSG (n=4), ainsi que sur des entretiens informatifs réalisés auprès d'acteurs de la vie associative, économique et politique du quartier (n=10), le dispositif d'enquête a été complété par des séances d'observation ethnographique à l'intérieur et aux abords du stade lors de rencontres du Paris-Saint-Germain, ainsi que par l'analyse d'un corpus de documents variés³. Cette dernière a permis d'historiciser la concentration d'équipements sportifs dans le quartier du Parc des Princes, puis d'appréhender les dynamiques actuelles de transformation de cet espace, tandis que les « nuisances » déplorées par les résidents ont pu être abordées plus finement par le biais des entretiens et de l'observation ethnographique.

1. Publicité Adidas, *L'Équipe Magazine* « 100 % 12 juillet 1998 », n° 1357, 12 juillet 2008.

2. Je remercie vivement Edmond Préteceille, qui a accompagné cette recherche sans compter son temps, ainsi que le comité de rédaction des *Annales de la recherche urbaine* pour l'amélioration sensible que ses remarques ont permis d'apporter au texte.

3. Archives consultées : dossiers de presse de la Fondation nationale des sciences politiques (Centre de documentation contemporaine), Archives municipales et du musée des Années 30 de Boulogne-Billancourt, archives de diverses associations de riverains. Un dispositif de veille a parallèlement été mis en place de novembre 2006 à juillet 2007 pour les quotidiens *Le Parisien* et *L'Équipe* ainsi que pour le mensuel *Les nouvelles du 16^e*.

Les Annales de la recherche urbaine n°106, 2010, pp. 121-131, ©MEEDDM, Puca.



Une concentration d'équipements sportifs liée aux transformations de la périphérie de la capitale depuis le milieu du XIX^e siècle

La concentration d'équipements sportifs dans le quartier du Parc des Princes constitue un héritage indirect des importantes transformations urbaines connues par la périphérie de la capitale depuis le milieu du XIX^e siècle, et l'aménagement en lieux de promenade des grands bois qui la jouxtent. Intimement liée à l'histoire du développement de la capitale, cette spécialisation inattendue du quartier se structure pendant l'entre-deux guerres, période où la périphérie constitue le théâtre des principales transformations de l'espace parisien (Rouleau, 1997) ; la percée du périphérique viendra parachever cette étonnante corrélation entre l'aménagement des marges de la capitale et l'implantation d'installations sportives dans un quartier qui en était à l'origine dépourvu.

Le Parc des Princes : un lotissement créé pour financer l'aménagement du bois de Boulogne

Le stade du Parc des Princes doit son nom à celui d'un lotissement créé sous le Second Empire pour contribuer au financement par la ville de Paris de l'aménagement du bois de Boulogne en lieu de promenade publique, conformément au souhait de Louis-Napoléon Bonaparte de doter Paris de grands parcs similaires à ceux découverts au cours de son exil londonien⁴. Pour financer les considérables dépenses d'aménagement du bois, la municipalité obtint l'autorisation de l'État de se séparer de parcelles de terrain situées à ses extrémités, celles-ci se voyant toutefois impérativement destinées à une habitation résidentielle : un ensemble de servitudes – dont l'interdiction de tout commerce ou industrie – engageaient les acheteurs à préserver la qualité esthétique de l'environnement proche du bois de Boulogne, et des dispositions techniques relatives au volume et à l'implantation des constructions furent également consignées⁵. Plusieurs zones furent concernées par ces opérations immobilières contemporaines à l'aménagement du bois de Boulogne⁶, dans un contexte de multiplication des « grands espaces clos de propriété et d'habitat individuel » dans l'ouest parisien, tels le hameau Boileau, la villa Molitor ou la villa de Montmorency (Rouleau, 1985). Dans la partie la plus méridionale du bois, le nouveau lotissement fut baptisé du nom de « Parc des Princes » du fait

4. À la même période est aménagé le Bois de Vincennes, second grand poumon vert de la capitale, et sont inaugurés les parcs Montsouris et des Buttes-Chaumont.

5. Une loi du 14 avril 1855 impose ces servitudes « de perpétuelle demeure » qui « obligent tous les propriétaires et leurs successeurs actuels et à venir ».

6. Outre le Parc des Princes, les zones concernées sont le quartier Saint-James à Neuilly, le jardin et le château de la Muette et le Parc Rothschild à Boulogne.

de la présence antérieure d'une réserve de gibier royale ; on accédait à celle-ci par la « Porte des Princes », située à l'emplacement de l'actuelle place André-Malraux de Boulogne-Billancourt, commune sur le territoire de laquelle se trouve encore aujourd'hui la majeure partie du terrain concerné par l'opération de lotissement.

Le Parc des Princes se heurtait à l'est au mur des fortifications édifié en 1841 : la proximité de Paris se doublait dès lors d'un certain isolement et d'une grande quiétude, qui contribuèrent à attirer dans le quartier grands bourgeois et aristocrates dont l'aisance financière est attestée par les hôtels particuliers qu'on y bâtit alors. Ils y furent progressivement rejoints par une nouvelle population d'intellectuels et d'artistes à mesure de l'apparition de petites rues dans les lots les plus importants du Parc des Princes : citons parmi les plus fameux d'entre eux les sculpteurs Bartholdi et Moreau-Vauthier. Landowski, Chagall, Malraux et Le Corbusier séjourneront également au Parc des Princes, ce dernier y dessinant même un immeuble qui fait aujourd'hui partie du « Parcours des années 30 », itinéraire architectural mis en valeur par la municipalité de Boulogne-Billancourt.

Sur le flanc oriental de ce quartier singulièrement privilégié, l'installation – à l'origine provisoire – d'un stade vélodrome à la fin du XIX^e siècle constitue la première manifestation de la concentration d'équipements sportifs à venir. Inauguré le 18 juillet 1897, à l'initiative d'Henri Desgrange, chroniqueur au journal *L'Auto* et futur organisateur du premier tour de France en 1903, ce vélodrome est une construction légère, qui « tient à Paris le rôle de grande piste cycliste d'été dont le pendant en période d'hiver est le Vélodrome de Grenelle⁷ ». Sa présence ne semble pas avoir suscité d'opposition de la part des habitants du quartier, bien qu'elle enfreignît l'interdiction d'y implanter toute activité commerciale : le faible taux d'équipement en automobiles de l'époque explique sans doute en grande partie cette relative indifférence. Bâti sur la zone de servitudes militaire *non aedificandi* qui entourait le mur des fortifications de la capitale, il sera progressivement bordé de nouvelles installations sportives après que la réhabilitation de la « zone » ait libéré un espace propice à leur édification.

La prolifération des installations sportives suite à la démolition des « fortifs »

Le mur de 33 kilomètres qui entourait Paris était flanqué d'une zone non constructible de 250 mètres de large, censée favoriser sa défense. Au sortir de la première guerre

7. Aujourd'hui plus tristement connu sous le nom de « Vel' d'Hiv' ». *La construction moderne*, revue hebdomadaire d'architecture, 29 septembre 1935, n°47, Archives du musée des Années 30 de Boulogne-Billancourt.

mondiale, la démolition de l'enceinte de Thiers – rendue obsolète par les progrès de l'aviation et par le sentiment général que la « der des ders » marquait la fin de toute menace d'invasion – bouleversa la vie des habitants du Parc des Princes en rendant constructible cette large bande de terrain. La partie de la « zone » située sur le territoire de la commune de Boulogne est annexée à la capitale par un décret d'avril 1925 : environ 130 000 mètres carrés du lotissement du Parc des Princes deviennent alors territoire parisien⁸, et la ville de Paris s'estime délivrée des servitudes en vigueur dans le reste du lotissement.

Tandis que la réhabilitation de la zone militaire est principalement destinée à la construction d'espaces verts et d'équipements sportifs tout autour de Paris⁹, on observe une importante concentration de ces derniers entre la Seine et la porte d'Auteuil : les propriétaires du quartier du Parc des Princes, qui s'étaient opposés avec succès peu de temps auparavant à la construction du Parc des Expositions et d'un stade olympique à proximité de la porte de Saint-Cloud¹⁰, ne purent parvenir à éviter l'implantation massive d'équipements sportifs sur l'espace libéré par le « dégel » du territoire zonier. On inaugura en moins de quinze ans les stades Jean-Bouin (1925), Roland-Garros (1928) et Pierre-de-Coubertin (1938), ainsi que la piscine Molitor en 1931. Le stade vélodrome fut reconstruit et inauguré dans sa seconde livraison au printemps 1932 : en contraste marqué avec les dispositions techniques obligeant les propriétaires du lotissement du Parc des Princes, il semblerait qu'aucun plan d'ensemble d'aménagement du quartier n'ait été conçu. Alors que les servitudes du lotissement originel et la présence massive des fortifications ne le laissaient guère présager, le Parc des Princes se transforma ainsi progressivement entre les deux guerres en un quartier au caractère sportif affirmé, une véritable « ceinture de stades » séparant désormais Boulogne – devenue Boulogne-Billancourt en 1926 – et la capitale où, sur tout le pourtour de la ville, des bâtiments publics et d'imposants immeubles de logement « à bon marché » ont pris la place des anciennes « fortifs ». À la fin des années 1960, la percée du boulevard périphérique va confirmer cette empreinte du sport sur la vie du quartier en se trouvant à l'origine de la construction de l'actuel stade du Parc des Princes.

8. Florence Humbert-Dubuet, *La banlieue parisienne au XIX^e siècle, acteurs et processus de transformation : le cas de Boulogne-Billancourt*, mémoire pour l'obtention d'un Diplôme d'études approfondies en architecture, année 1997-1998, Université Paris VIII.

9. Ce volontarisme politique explique en partie le bon niveau d'équipements sportifs des quartiers périphériques de la capitale relevé par Edmond Préteceille (Préteceille, 1998).

10. *Le Parc des Princes*, Étude présentée par Étienne Couratier à la Société Historique de Boulogne-Billancourt, mars 1955, Archives du musée des Années 30 de Boulogne-Billancourt.

Le tracé du périphérique et la construction d'un grand stade à Paris

La diffusion massive de l'automobile, bien qu'à l'origine de la disparition du stade vélodrome du Parc des Princes, entérina le caractère sportif du quartier. Le tracé du boulevard périphérique, en prenant place sur l'ancienne zone militaire, permit l'implantation du gymnase Géo-André – dans lequel est installé le club omnisports du Stade Français – et entraîna la destruction d'une partie des gradins du vélodrome, ce qui représenta une occasion inattendue de doter enfin la capitale d'un grand stade dédié au football et au rugby¹¹. Cette décision fut de fait encouragée par les termes de la loi dite « Borotra » de 1940, selon lesquels aucune installation sportive ne pouvait être supprimée dans Paris, même temporairement, sans que des dispositions pour assurer son remplacement n'aient été prises au préalable. Le choix de construire un nouveau stade d'une capacité de 50 000 places à l'emplacement du vélodrome fut donc effectué dans la précipitation et aucune étude du tissu urbain ne semble avoir été réalisée avant la construction du nouvel équipement, inauguré le 4 juin 1972 : bien que sa construction ait été indirectement due à la démocratisation de l'automobile, et alors que nombre d'articles de presse de l'époque attiraient l'attention sur de probables difficultés de stationnement les jours de rencontres sportives, aucune place de parking supplémentaire ne fut prévue dans le projet initial. Cette imprévision s'explique en partie par le fait que les décideurs ne pouvaient alors prévoir la croissance rapide du Paris-Saint-Germain (PSG), jeune et ambitieux club de football devenu « club résident¹² » du stade en 1974, rapidement engagé dans une campagne réussie de fidélisation d'un public, condition nécessaire à son développement économique et sportif. Alors qu'à Paris, jusqu'ici, « on soutient plus souvent l'équipe visiteuse que l'équipe parisienne, poids des migrations internes et du rapport ambigu que des provinciaux déracinés peuvent ressentir vis-à-vis de la capitale » (Mignon, 1998), le club parisien parvient peu à peu à se constituer un public fidèle et nombreux¹³. Il accumule dans le même temps des

11. Il était question de construire un grand stade à Paris depuis les années 1930. Marie-Hélène Bacqué (Bacqué, 1998) évoque notamment les sites de Vincennes, Issy-les-Moulineaux et du quai de Passy. Notons que des rencontres de football et de rugby étaient déjà organisées dans les stades vélodromes qui précéderont la construction du Parc des Princes actuel (ce fut notamment le cas de rencontres de la coupe du monde 1938 ou du championnat d'Europe des nations 1960 pour le football).

12. C'est-à-dire qu'il y dispute toutes les rencontres où il est censé « recevoir » l'équipe adverse.

13. Le Paris-Saint-Germain fait état d'une moyenne de 37 954 spectateurs pour les matchs de championnat de France disputés au Parc des Princes entre août 2002 et mai 2007 (<http://www.psg.fr>).



Clément Rivière

Vue du tunnel du boulevard périphérique passant sous le Parc des Princes, Porte de Saint-Cloud

victoires significatives à partir du début des années 1980 (vainqueur de la coupe de France en 1982 et 1983, champion de France en 1986), dans un contexte de progression des résultats du football français dans les compétitions internationales, d'accélération de la professionnalisation et de la médiatisation des activités sportives – dont son rachat par la chaîne de télévision Canal + en 1991 est symptomatique –, mais aussi de développement de formes extrêmes de supportérisme (Dal Lago, 1990 ; Bromberger, 1995 ; Mignon, 1998).

L'exploitation des stades du quartier : une source de nuisances pour les riverains

Peu de quartiers peuvent s'enorgueillir de la présence en leur sein de deux équipes sportives professionnelles d'envergure européenne (le Paris-Saint-Germain et l'équipe de rugby du Stade Français Paris) et d'un prestigieux tournoi de tennis (les internationaux de France de Roland-Garros) : cette extraordinaire concentration d'institutions sportives de haut niveau dans le quartier du Parc des Princes consti-

tue cependant une source de désagréments multiples pour les résidents, produits par l'exploitation des stades et l'invasion régulière de la zone par les spectateurs qui s'y rendent. Avant de décrire synthétiquement cet ensemble de « nuisances », soulignons que le « quartier du Parc des Princes » auquel nous ferons désormais référence ne correspond pas au lotissement du même nom précédemment évoqué : implantés à la limite de Paris et de Boulogne-Billancourt, les équipements sportifs qui nous intéressent exercent une influence sur l'organisation de la vie quotidienne d'habitants des deux communes. Le quartier auquel nous nous référerons désormais est donc composé de la partie méridionale du 16^e arrondissement de la capitale ainsi que du nord-est boulonnais.

Le stade vélodrome était déjà en son temps une source de désagréments pour ses riverains¹⁴ : aujourd'hui,

14. Dans le numéro de novembre 1971 de *Boulogne-Billancourt Information*, on peut lire qu'une fois le nouveau stade inauguré, « les habitants du quartier du Parc des Princes vont connaître à nouveau le désordre qu'ils déploraient par le passé » (souligné par nous). Il semblerait en particulier que le vélodrome, moins bien couvert, était plus bruyant que le stade actuel.



Clément Rivière

La ceinture de stades. Les stades Jean Bouin et du Parc des Princes

l'exploitation du stade du Parc des Princes¹⁵ se trouve à l'origine d'un éventail de « nuisances » subies par les habitants du quartier, c'est-à-dire d'un ensemble de transformations sensibles de leur cadre de vie habituel qu'ils considèrent d'un œil critique. On peut classer ces désagréments selon quatre grandes catégories qui peuvent se recouper : 1/ la pollution sonore, 2/ les problèmes liés au stationnement des véhicules, 3/ ceux liés au maintien de l'ordre 4/ et les tensions produites par les contrastes entre les pratiques de l'espace urbain des spectateurs et des résidents. L'obsolescence potentielle de l'information concernant les horaires et les dates des rencontres sportives constitue d'autre part une contrainte supplémentaire pour les habitants du quartier.

1. Les stades sont des vecteurs directs et indirects de pollution sonore pour les riverains. C'est en particulier le cas lors des concerts organisés au Parc des Princes, et ce même si la gêne semble varier sensiblement en fonction

de la localisation des habitations. Le nettoyage de la voie publique postérieur aux événements organisés dans les stades du quartier peut également constituer une source désagréable de bruit, tout comme les moteurs des cars de police ou la présence des spectateurs dans l'espace urbain.

2. L'inadéquation périodique de l'offre de places de parking de la zone et de la demande créée par l'afflux de spectateurs rend complexe l'organisation de la vie quotidienne des habitants qui ne disposent pas de places de stationnement privées pour leurs véhicules. Dans le cas des matchs de football, l'évacuation des véhicules stationnés à l'intérieur d'un périmètre de sécurité qui varie selon les rencontres et le nombre d'unités de police présentes contraint les résidents à élaborer de savantes stratégies de stationnement. Celles-ci peuvent déterminer le choix de leur mode de déplacement les jours concernés : il n'est alors pas envisageable de rentrer chez soi en voiture après le travail, et il convient d'avoir garée celle-ci la veille ou le matin dans un endroit d'où elle ne sera pas délogée par la fourrière. La vie mondaine des résidents est elle aussi structurée par le calendrier des événements organisés au Parc des Princes, dans la mesure où ils peuvent plus diffi-

15. À titre d'exemple, le Parc des Princes a accueilli entre août 2006 et juillet 2007 un match de l'équipe de rugby du Stade Français, trois concerts et vingt-huit rencontres du Paris-Saint-Germain.

cilement envisager de recevoir les jours où les spectateurs et leurs voitures affluent dans le quartier.

3. Le déploiement massif¹⁶ de forces de police à l'occasion des rencontres disputées par le Paris-Saint-Germain perturbe la vie du quartier plusieurs heures avant le coup d'envoi des matchs. Les rues comprises dans le périmètre de sécurité sont bloquées dès le début de l'après-midi et il peut être nécessaire de prouver qu'on y habite pour pouvoir y accéder, les résidents étant soumis à l'arbitraire des agents lorsqu'ils ne peuvent faire la preuve de leur adresse ou quand ils demandent à pénétrer en voiture dans la zone interdite à la circulation. Le maintien de l'ordre, assuré par la Direction de l'ordre public et de la circulation, provoque par ailleurs occasionnellement des désagréments pour les riverains à l'occasion par exemple de l'emploi de gaz lacrymogènes. Cette présence policière massive s'explique par les nombreux incidents qui ont accompagné certaines rencontres de football organisées dans le quartier depuis une trentaine d'années, tandis qu'une des tribunes du Parc des Princes se constituait progressivement en l'un des hauts lieux français du supportérisme violent : bien que les incidents graves à l'extérieur du stade soient aujourd'hui relativement peu fréquents, il est difficile de savoir ce qu'il adviendrait en cas de relâchement du dispositif policier.

4. Comme il en a été fait le constat à propos de la pratique du skateboard (Calogirou, Touché, 1995), l'organisation de rencontres sportives ou de concerts au Parc des Princes « remet en cause les usages plus ou moins convenus de la rue » : des spectateurs ivres déambulent dans l'espace urbain, certains consomment ostensiblement du cannabis ou urinent dans la rue, d'autres encore s'attourent à des endroits habituellement réservés à la circulation automobile. Alors que d'après Pierre Bourdieu, « sous peine de s'y sentir déplacés, ceux qui pénètrent dans un espace doivent remplir les conditions qu'il exige tacitement de ses occupants » (Bourdieu, 1993), il semblerait que l'on assiste périodiquement à une redéfinition des « conditions » exigées dans l'espace du quartier du Parc des Princes : les spectateurs se l'approprient et en transforment les modalités d'occupation. C'est en particulier le cas des supporters du Paris-Saint-Germain, dont les usages révèlent, comme ceux des « marginaux » de certains vieux quartiers centraux, « une familiarité certaine

16. Les effectifs de police déployés lors des matchs du Paris-Saint-Germain peuvent atteindre 2 000 membres pour les rencontres considérées « à hauts risques », telles la réception de l'Olympique de Marseille ou certaines rencontres de coupe d'Europe. Ils ne sont jamais inférieurs à 800, soit l'effectif total de certains départements. Voir Nicolas Sarkozy, Assemblée Nationale, compte-rendu analytique officiel, la séance du mardi 11 avril 2006, Prévention des violences lors des manifestations sportives. À titre de comparaison, 3 000 CRS et gendarmes mobiles ont été déployés dans toute l'Ile-de-France le soir du second tour de l'élection présidentielle de 2007. Voir *Le Monde*, édition des dimanche et lundi 6/7 mai 2007.

aux éléments matériels et humains de l'environnement » (Stavo-Debaugé, 2003).

5. Ces contraintes périodiquement induites par la présence du Parc des Princes sont encore accentuées par l'incertitude dans laquelle se trouvent les résidents vis-à-vis des dates et des horaires d'organisation exacts des rencontres sportives, dans la mesure où les calendriers des rencontres présentent toujours un caractère provisoire. Si un certain nombre de sources d'information (calendriers envoyés par le stade du Parc des Princes, feuilles d'information locales, associations de riverains, panneaux municipaux d'information, etc.) indiquent *grosso modo* quels sont les week-ends ou les milieux de semaine concernés par les matchs, certaines mesures de sécurité décidées par les autorités compétentes, des délais minimum d'intervalle entre les rencontres pour respecter la récupération des joueurs ou encore, bien plus fréquemment, les contraintes liées à la retransmission télévisée des rencontres et à l'objectif d'optimisation des recettes publicitaires par les diffuseurs, peuvent conduire à ce qu'un match soit « décalé », c'est-à-dire qu'il n'ait pas lieu au jour et/ou à l'heure initialement prévus. L'ensemble de ces « nuisances » découlent de l'organisation des événements organisés au Parc des Princes, et s'observent de manière plus ou moins prononcée en fonction du type de manifestation concernée. Certaines contraintes, en particulier celles liées aux problèmes de stationnement dans l'espace du quartier, accompagnent également l'exploitation des autres stades de la zone, comme à l'occasion des rencontres de rugby disputées par le Stade Français au stade Jean-Bouin ou durant les Internationaux de France de tennis de Roland-Garros. C'est la raison pour laquelle la poursuite du développement *in situ* des institutions sportives préoccupe les associations de riverains et les habitants, qui assistent à l'accroissement de la pression foncière du sport professionnel sur l'espace du quartier depuis la consolidation de l'implantation du Paris-Saint-Germain au Parc des Princes à la fin des années 1990.

La pression foncière d'institutions sportives professionnelles en développement

Dans un quartier résidentiel au rythme de vie depuis longtemps structuré par la présence des stades, le développement économique et médiatique des institutions sportives professionnelles qui y sont implantées, a depuis une quinzaine d'années accentué la pression foncière du sport sur l'espace urbain : à la crise de croissance traversée par le Stade Français – qui a négocié avec succès le tournant de la professionnalisation du rugby français et parvient régulièrement à remplir les 80 000 places du Stade de France alors qu'il dispose de moins de 10 000 places à Jean Bouin – et par le tournoi de Roland-Garros – doté

d'environ trois fois moins d'hectares de terrain que les autres tournois du Grand Chelem – se superpose une tendance contemporaine plus globale à la transformation du « stadium » en « tradium », c'est-à-dire à l'exploitation commerciale toujours plus diversifiée des stades où sont produits les spectacles sportifs (Bale, 2001).

Alors que l'impact de l'organisation des rencontres du Paris-Saint-Germain sur la vie des riverains s'est sensiblement accru à mesure du développement du club, la construction du Stade de France à la fin des années 1990 marqua un tournant dans l'histoire du Parc des Princes. En entraînant le transfert à Saint-Denis des rencontres des équipes de France de football et de rugby ainsi que des finales des compétitions nationales de ces deux disciplines, elle mit de fait les dirigeants du PSG, un moment tentés de rejoindre l'enceinte dionysienne, en position de force face à la mairie de Paris, propriétaire du Parc des Princes depuis sa construction et soucieuse de ne pas voir se creuser davantage son déficit d'exploitation. Ils obtinrent alors l'autorisation de construire un nouveau bâtiment jouxtant le stade – ce dernier bénéficiant lui-même de plus de 40 millions de francs de travaux dans le cadre de la coupe du monde 1998 – où s'installèrent le siège du club ainsi qu'une boutique officielle et un restaurant ; l'importance des investissements réalisés par les pouvoirs publics et le Paris-Saint-Germain doucha les espoirs de nombre de riverains de voir le club quitter le quartier.

Au-delà de cette consolidation de l'implantation du Paris-Saint-Germain, la qualité de vie des résidents se trouve désormais menacée par les velléités d'expansion des deux entités sportives en croissance rapide que sont l'équipe de rugby du Stade Français et le tournoi de tennis de Roland-Garros. La concrétisation des récents projets de doublement de la capacité du stade Jean-Bouin, qui incluent l'implantation d'un espace commercial, et de construction à ses côtés d'un nouveau court de tennis couvert de 15 000 places à l'emplacement du stade Hébert, accroîtrait de fait sensiblement l'afflux de spectateurs dans l'espace du quartier, d'autant plus que dans ce dernier cas l'amortissement des investissements effectués ne pourrait vraisemblablement pas être assuré uniquement par le tournoi de Roland-Garros, rendant incontournable la diversification de son exploitation. Une formule d'une habitante du quartier résume l'état d'esprit de nombre de résidents : « C'est le business contre l'art de vivre ».

La tendance qui se dessine à la poursuite du développement dans le quartier des institutions sportives professionnelles révèle que celui-ci est en train de franchir une nouvelle étape dans ce que nous avons appelé son processus de « stadisation », adaptation du concept de « boulevardisation » qui semble pertinente pour décrire la spécificité des processus de transformation urbaine observés dans le quartier du Parc des Princes.

La « stadisation » : rendre compte de la spécificité écologique du quartier du Parc des Princes

Proposer de considérer sa « stadisation » permet de rendre compte de la spécificité écologique du quartier du Parc des Princes, tout en mettant en lumière des processus globaux de transformation urbaine : anecdote symptomatique, l'unique boutique officielle du Paris-Saint-Germain située en dehors du quartier se trouve sur les Champs-Élysées, avenue qui constitue l'archétype du processus de « boulevardisation » d'un espace bourgeois.

Habités jusqu'à la fin du XIX^e siècle par la bonne société parisienne, la transformation des Grands Boulevards en artères au caractère économique et commercial affirmé donna naissance à ce néologisme qui décrit une évolution ressentie par les résidents comme une dégradation de leur cadre de vie. Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot montrent bien la tendance historique des quartiers bourgeois parisiens à se transformer en quartiers d'affaires selon un processus de succession urbaine : même les familles les plus fortunées ne peuvent résister longtemps aux « forces économiques qui travaillent la ville ». Dotés d'une « griffe spatiale » prestigieuse, « l'équivalent spatial de la griffe des grands couturiers », ces espaces attirent les entreprises et organisations désireuses de s'approprier des espaces qui les valoriseront auprès de leurs clients et partenaires économiques. Leur implantation progressive conduit à la diminution du nombre d'habitants des quartiers concernés, tandis que de nouvelles populations y font leur apparition : ce double mouvement de désertion du quartier par ses habitants et d'invasion pendulaire due à l'activité économique bouleverse la vie des résidents, confrontés aux mutations de l'organisation commerciale de la zone et à de nouveaux types d'interactions urbaines. Victimes résidentielles d'un système économique qu'ils contribuent à faire prospérer et qui le leur rend bien, ces derniers ne sont pas dupes des enjeux financiers qui sous-tendent ces importantes transformations (Pinçon, Pinçon-Charlot, 1989 et 1992).

L'expérience des habitants de ces espaces bourgeois nous permet de penser par analogie celle des habitants du quartier du Parc des Princes : la pression exercée par des entités sportives professionnelles sur ce contexte urbain paraît relever des mêmes logiques de transformation de la ville que celles décrites précédemment, entraînant une perte de contrôle des riverains sur l'espace et l'invasion en quantité toujours croissante de populations allochtones, parfois indésirables. L'afflux périodique de spectateurs dans l'espace du quartier constitue un type de proximité spatiale non résidentielle de populations hétérogènes assez comparable à celui observé dans les beaux quartiers « boulevardisés ». Comme sur les Champs-Élysées, une partie des habitants du quartier du Parc des Princes tend à attribuer à l'ensemble des supporters du Paris-Saint-Germain les propriétés animales volontiers



Clément Rivière

Invention de traditions localisées

prêtées par les médias aux plus violents d'entre eux : ce sont ainsi des « hordes » de supporters qui envahissent régulièrement le quartier alors que les données policières esquissent une cohabitation globalement pacifique entre supporters et riverains. Solidement implantées dans le quartier, les institutions sportives professionnelles qui y prospèrent tirent elles aussi profit d'une certaine forme de « griffe spatiale » ; celle-ci diffère cependant de celle à laquelle aspirent les sièges sociaux et les boutiques de luxe qui investissent les beaux quartiers, dans la mesure où il s'agit ici de continuer à se développer sans quitter les espaces symboliquement gratifiants, progressivement valorisés par un ensemble de discours qui les constituent en cadres d'événements passés mythifiés. On a bien montré le rapport affectif intense entretenu par les supporters de football avec le stade de leur équipe favorite (Bromberger, 1995 ; Bale, 2001) et le rôle décisif joué par l'« invention de traditions » (Hobsbawm, 1995) dans la perpétuation des institutions sportives : « expression tangible de la permanence ou, à tout le moins, de la durée », le monument est nécessaire à qui veut assurer la continuité d'un culte ou de l'exercice d'un pouvoir (Augé, 1992). La monumentalisation des stades contribue à donner un sens à la pratique des spectateurs, ce qui rend dans une certaine mesure les événements sportifs prisonniers de leur

temple : à titre d'exemple, alors qu'il était encore question que le Paris-Saint-Germain quitte le Parc des Princes pour le Stade de France, diverses formes de mobilisation des supporters, majoritairement opposés à un déménagement du club, pesèrent sur la décision des dirigeants parisiens. Dans un registre combinant cette prégnance de la tradition dans le développement des institutions sportives et l'intérêt pour les profits symboliques retirés des caractéristiques sociales de la population et des espaces avoisinants, les organisateurs du tournoi de Roland-Garros ne manifestent eux non plus guère d'enthousiasme à l'idée évoquée par des associations de riverains de le transférer en grande banlieue : bien qu'étroit, le prestigieux écrin de la porte d'Auteuil constitue un atout précieux pour le tournoi parisien.

Selon un processus comparable à celui de la « boulevardisation » observée dans d'autres secteurs privilégiés de la capitale, la « stadisation » du quartier du Parc des Princes confronte les intérêts de puissantes forces économiques à ceux de riverains prêts à se battre pour que ne s'accroisse pas la gêne causée par la présence d'équipements sportifs dans leur quartier. Comme dans les beaux quartiers (Pinçon, 1996 ; Pinçon, Pinçon-Charlot, 1992 et 2007), le processus de « stadisation » a entraîné la création de comités de défense de riverains et renforcé la légitimité

Proposition de distinction des processus de boulevardisation et de « stadisation »

	Boulevardisation	Stadisation
Mécanisme	Succession	Structuration croissante
« Griffe spatiale »	Prestige des grandes familles et du tissu urbain	« Invention de traditions » localisées
Type d'espaces	Bourgeois	Non pertinent
Résidants	Dégradation ressentie du cadre de vie/Mobilisation	Perte de contrôle sur l'espace du quartier/Mobilisation
Fréquence de la proximité spatiale non-résidentielle	Quotidienne	Périodique
Effets tendanciels sur les biens immobiliers	Hausse des prix	Baisse des prix

des associations existantes. Implantée depuis longtemps dans la zone – l'Association du quartier du Parc des Princes pour la sauvegarde de ses caractéristiques, fondée en 1871 sous le nom de « Comité du Parc des Princes » constituant probablement l'un des comités de défense de riverains les plus anciens de la capitale¹⁷ –, le militantisme résidentiel des habitants du quartier est notamment parvenu à obtenir que des « niveaux d'émergence sonore » ne soient pas dépassés lors des concerts et à en limiter le nombre à trois par an. Dotées des compétences juridiques d'une partie de leurs adhérents, les associations de riverains se fondent généralement sur des textes de loi pour assurer leur défense et n'hésitent pas à assigner leurs adversaires en justice, ne serait-ce que pour retarder l'exécution des projets. Déclarant ne pas émettre d'opposition de principe au sport de haut niveau¹⁸, elles font l'objet d'attentions particulières de la part des élus locaux, bien conscients que leurs membres sont également des électeurs et leurs dirigeants d'efficaces relais d'opinion. Elles disposent donc *de facto* d'une importante capacité de mobilisation de relais politiques, les députés du secteur s'étant progressivement spécialisés sur la fenêtre d'opportunité électorale constituée par les problèmes posés par la présence des stades.

Notons enfin qu'au-delà des spécificités du type de « griffe spatiale » valorisé par les institutions sportives, deux éléments distinguent le processus du « stadisation » du quartier du Parc des Princes. S'ils s'avèrent très contraignants en ce qui concerne l'organisation de leur vie quotidienne, les

désagréments qu'il provoque pour ses habitants sont plus ponctuels que ceux observés dans le cadre de la transformation d'un quartier bourgeois en quartier d'affaires : le nombre des événements qui attirent un public nombreux dépasse rarement la cinquantaine par an. D'autre part, le fait que la valeur des biens immobiliers du quartier du Parc des Princes soit vraisemblablement affectée à la baisse par la « stadisation » de la zone¹⁹ contraste avec la hausse des prix dont ont pu tirer bénéfice les habitants du Triangle d'Or étudié par Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot. Le tableau proposé tente de synthétiser la distinction idéaltypique opérée entre les processus de boulevardisation et de « stadisation », qui peuvent être poreux : comme nous l'avons noté, le tournoi de tennis de Roland-Garros constitue un exemple intéressant de combinaison des deux « griffes spatiales » comme facteurs de valorisation de l'enceinte sportive dans laquelle il se dispute.

Conclusion : Le sport dans la compétition pour l'espace

La concentration de stades et d'entités sportives professionnelles dans le quartier du Parc des Princes constitue un exemple remarquable de spécialisation économique et symbolique d'un quartier, à l'origine dépourvu d'installations sportives et profondément transformé par les aménagements successifs de la périphérie de la capitale. Les

17. Marie Charvet montre bien l'ancienneté des mobilisations visant à la préservation de l'intégrité du bois de Boulogne (Charvet, 1994).

18. Comme en témoigne le slogan de la manifestation organisée en 2005 contre le projet de dôme de 15 000 places dans le bois de Boulogne : « OUI aux Jeux Olympiques, NON au béton ».

19. Les témoignages de quelques agents immobiliers du quartier – et des habitants du quartier eux-mêmes – allant dans le sens des rares travaux disponibles sur les effets de la présence d'équipements sportifs de haut niveau sur les prix des bâtiments environnants (Bale, 2001).

travaux des sociologues de Chicago, de par l'intérêt qu'ils accordent aux caractéristiques spécifiques au mode de vie métropolitain et aux mécanismes de compétition pour l'espace qui s'y manifestent, peuvent nous aider à replacer le processus de « stadisation » de ce quartier dans un contexte plus large. Alors que le processus d'urbanisation tend à transformer les « émotions fortes » en marchandises (Wirth, 1938), le « gigantesque mécanisme de tri et de filtrage » (Park, 1929) que constitue la métropole peut être enrayé par la constitution de « régions morales » dans la ville, où se retrouvent les citoyens « à la recherche des mêmes émotions » (Park, 1925) : en troublant la relative homogénéité sociale du quartier, l'afflux périodique de spectateurs perturbe les logiques du marché de l'immobilier résidentiel. La structuration progressive de l'espace urbain du quartier par le développement économique et la professionnalisation du sport de haut niveau inscrit les institutions sportives dans une véritable lutte pour le contrôle de l'espace avec une partie des habitants du quartier : les logiques propres

au champ du sport professionnel les incitent à demeurer dans un espace et dans des stades où l'histoire des champions et des exploits s'écrit depuis longtemps, tout en poursuivant leur développement et notamment l'exploitation commerciale de leurs infrastructures.

Proposer le concept de « stadisation » pour décrire les transformations connues par le quartier du Parc des Princes contribue donc à illustrer la prégnance des rapports de force dans la structuration de la morphologie urbaine. L'histoire du quartier nous montre comment l'intervention de la puissance publique s'est combinée avec les logiques de développement économique d'entreprises privées pour dessiner les contours d'un espace originellement peu urbanisé. Parfois couronnée de succès, l'action des associations de riverains rappelle que les citoyens disposent eux aussi d'une marge d'action sur le développement de la ville, dont l'exemple du quartier du Parc des Princes montre bien qu'il serait erroné de négliger la dimension conflictuelle.

Références bibliographiques

Augé M., (1992), *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Éditions du Seuil.

Bacqué M.-H., (1998), « Le Stade de France à Saint-Denis, grands équipements et développement urbain », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 79, pp. 127-133.

Bale J., (2001), *Sport, Space and the City* (1993), Caldwell (New Jersey), The Blackburn Press.

Bourdieu P., (1993), « Effets de lieux », in *La misère du monde*, Paris, Éditions du Seuil.

Bromberger C. (dir.), (1995), *Le match de football, ethnologie d'une passion partisane à Marseille, Naples et Turin*, Paris, Éditions de la Msh.

Calogirou C., Touché M., (1995), « Sport-passion dans la ville : le skateboard », *Terrain*, n° 25, pp. 37-48.

Charvet M., (1994), « La question des fortifications de Paris dans les années 1900. Esthètes, sportifs, réformateurs sociaux, élus locaux », *Genèses*, Vol. 16, n°1, pp. 23-44.

Dal Lago A., (1990), *Descrizione di una battaglia. I rituali del calcio*, Bologne, Il Mulino.

Grafmeyer Y., (1994), *Sociologie urbaine*, Paris, Nathan.

Hobsbawm E., (1995), « Inventer des traditions », *Enquête*, n° 2, pp. 171-189.

Mignon P., (1998), *La passion du football*, Paris, Odile Jacob.

Ohl F. (dir.), (2006), *Sociologie du sport. Perspectives internationales et mondialisation*, Paris, Puf.

Park R.E., (1925) « La ville. Propositions de recherches sur le comportement humain en milieu urbain », in Grafmeyer Y., Joseph I., *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Flammarion.

Park R.E., (1929), « La ville comme laboratoire social » (1929), in Grafmeyer Y., Joseph I., *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Flammarion.

Pinçon M., (1996), « Des communautés peu ordinaires : élites sociales et comités de défense dans les beaux quartiers », in Haumont N. (éd.), *La ville : agrégation et ségrégation sociales*, Paris, L'Harmattan.

Pinçon M., Pinçon-Charlot M., (1989), *Dans les beaux quartiers*, Paris, Éditions du Seuil.

Pinçon M., Pinçon-Charlot M., (1992), *Quartiers bourgeois, quartiers d'affaires*, Paris, Payot.

Pinçon M., Pinçon-Charlot M., (2007), *Les Ghettos du Gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces*, Paris, Éditions du Seuil.

Préteceille E., (1998), « Les inégalités urbaines d'équipement sportif en Ile-de-France », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 79, pp. 91-100.

Rouleau B., (1985), *Villages et faubourgs de l'ancien Paris, histoire d'un espace urbain*, Paris, Éditions du Seuil.

Rouleau B., (1997), *Paris : histoire d'un espace*, Paris, Éditions du Seuil.

Stavo-Debauge J., (2003) « L'indifférence du passant qui se meut, les ancrages du résident qui s'émeut », in Cefaï D., Pasquier D. (dir.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, Puf.

Wirth L., (1938), « Le phénomène urbain comme mode de vie », in Grafmeyer Y., Joseph I., *op. cit.*

Biographie

CLÉMENT RIVIÈRE est doctorant à Sciences Po (Observatoire sociologique du changement), où il enseigne la sociologie, et à l'Université de Milan-Bicocca (Italie). Ses travaux portent sur les modalités de co-présence de groupes hétérogènes dans l'espace urbain et sur la structuration sociale du rapport aux espaces publics.

clement.riviere@sciences-po.org